



Service de lutte contre la pauvreté,  
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,  
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären  
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

---

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

---

Ce document se trouve sur le site du Service de lutte contre la pauvreté,  
la précarité et l'exclusion sociale : [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be)

Les mots soulignés dans le texte sont des hyperliens  
qui donnent accès aux documents électroniques.



## Table des matières

1.	INTRODUCTION.....	1
2.	DIALOGUE ET COLLABORATIONS/PARTENARIATS AVEC DIVERS ACTEURS.....	3
	2.1. Dialogue en vue du rapport bisannuel 2018-2019.....	3
	2.2. Collaboration avec les administrations, les cabinets et les parlements.....	4
	2.3. Collaboration avec les institutions de recherche.....	6
	2.4. Collaboration avec les institutions des droits de l'homme.....	7
	2.5. Collaboration avec les acteurs judiciaires.....	9
	2.6. Collaboration avec d'autres acteurs.....	9
3.	AVIS.....	11
	3.1. Avis à l'attention des autorités publiques.....	11
	3.2. Contributions à des instances internationales.....	12
	3.3. Intervention lors de journées d'études, de colloques et de plateformes.....	12
4.	RECUEIL ET PUBLICATION DE LA JURISPRUDENCE.....	15
5.	INFORMATION ET COMMUNICATION.....	16
	5.1. Site internet.....	16
	5.2. Activités du centre de documentation.....	16
	5.3. Relations presse, stratégie médias et réseaux sociaux.....	16
	5.4. Publications.....	17
	5.5. Écho dans les médias.....	17
6.	FONCTIONNEMENT INTERNE.....	18
	6.1. Commission d'accompagnement.....	18
	6.2. Comité de gestion.....	18
	6.3. Équipe.....	18
	ANNEXE 1: ACCORD DE COOPÉRATION.....	1
	ANNEXE 2 : 2019 EN QUELQUES CHIFFRES.....	9



## 1. Introduction

2019 était la deuxième année du processus de concertation autour de la durabilité et de la pauvreté, dans le cadre du 10<sup>e</sup> Rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté. À ce titre, le Service a impliqué un grand nombre de personnes et d'organisations dans le processus de concertation et d'élaboration du Rapport bisannuel : plus de 140 organisations et institutions, et près de 250 personnes y ont participé. Les moments où la concertation s'est étendue à d'autres acteurs se sont révélés particulièrement intéressants : citons la contribution d'enfants et de jeunes issus de deux associations où des personnes en situation de pauvreté se rencontrent (le Centrum Kauwenberg et Luttes Solidarités Travail), l'organisation d'un atelier durant le deuxième SDG-Forum, ainsi que la rencontre avec des organisations en Communauté germanophone. Tout au long du processus de concertation, la volonté des personnes en situation de pauvreté de s'engager en faveur d'une planète et d'un avenir durable s'est manifestée de manière évidente et à plusieurs reprises. Au sein du processus de concertation, le grand engagement des associations qui donnent la parole aux pauvres – en dialogue avec d'autres organisations diverses – s'est avéré une contribution essentielle dans le débat autour de la durabilité et de la pauvreté, ainsi qu'un signal fort pour que les acteurs concernés soient pris en compte dans la future politique climatique et en matière de lutte contre la pauvreté.

La présentation du dixième Rapport bisannuel, le 11 décembre 2019 au Palais d'Egmont, s'est déroulée parallèlement à l'évènement « 25/20 ans de lutte contre la pauvreté », à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du Rapport général sur la pauvreté et du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté (qui correspond aussi à celui du Service de lutte contre la pauvreté proprement dit). La foule présente durant la présentation à la presse du Rapport en matinée et durant l'évènement 25/20 ans dans l'après-midi a illustré l'implication et l'engagement d'un grand nombre de personnes dans la lutte contre la pauvreté. À travers le Rapport bisannuel, nous avons pu faire passer la demande à un public divers de donner une place centrale à la lutte contre la pauvreté dans les politiques relatives à la durabilité et au climat – *ne laisser personne de côté*.

L'organisation de l'évènement « 25/20 ans de lutte contre la pauvreté » est un exemple parmi d'autres de collaborations, ici avec la fondation Roi Baudouin, réalisées par le Service l'année passée. D'autres initiatives ont vu le jour en partenariat avec des administrations (par exemple la note relative à l'automatisation des droits, avec le SPP Intégration sociale), des services de médiation (journée de réflexion sur l'approche des groupes précarisés), des parlements (colloque sur le non-recours aux droits avec le Parlement francophone bruxellois et l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale), etc.

D'autres collaborations se sont déroulées dans le cadre du lien entre droits de l'homme et pauvreté. A l'occasion de ses 20 années d'existence, le Service a eu l'opportunité de présenter, au sein du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme – Ennhri –, sa méthode de concertation et son approche fondée sur les droits de l'homme des questions liées à la pauvreté : lors de la Conférence annuelle d'Ennhri d'une part, et au sein du groupe de travail « droits sociaux et économiques », d'autre part. Les références faites à la méthode de concertation et aux divers projets du Service dans des publications d'Ennhri témoignent d'une certaine reconnaissance à l'égard de notre institution belge interfédérale. La collaboration avec d'autres institutions belges de défense des droits de l'homme a

également été renforcée, à l'échelle nationale, notamment dans le cadre du rapport de suivi des conventions des droits de l'homme.

2019 a donc été une année où le Service la lutte contre la pauvreté a pu apporter sa contribution spécifique à la lutte contre la pauvreté, sur la base de ses missions prévues dans l'accord de coopération, et en collaboration et complémentarité avec les différents acteurs qui jouent chacun leur rôle dans la lutte contre la pauvreté.

*Des hyperliens facilitent l'accès des lecteurs aux documents et informations pertinents.*

## 2. Dialogue et collaborations/partenariats avec divers acteurs

### 2.1. Dialogue en vue du rapport bisannuel 2018-2019

A la suite du processus de dialogue engagé dans le cadre du Rapport Général sur la Pauvreté, le Service s'est vu confier la mission d'organiser une concertation structurelle entre des personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs (professionnels de divers secteurs, universitaires, partenaires sociaux, responsables politiques), en étant particulièrement attentif à la participation des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations. Ce dialogue, au cours duquel différentes formes de connaissances sont échangées, se déroule selon un cycle bisannuel, en vue de la publication des Rapports bisannuels du Service.

En 2019, 8 réunions de concertation ont eu lieu pour préparer le dixième Rapport bisannuel 'Durabilité et pauvreté' du Service de lutte contre la pauvreté. Ce thème nous a permis d'inviter non seulement des associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté se rassemblent et des partenaires avec lesquels le Service travaille depuis un certain temps (mutuelles, CPAS, organisations sociales), mais aussi des acteurs issus des secteurs de la nature, de l'environnement et du climat, tels que *Natuurpunt*, le *Netwerk bewust Verbruiken*, l'Institut fédéral pour le Développement durable, Associations 21...). En moyenne, 50 à 60 personnes ont participé à ces réunions (avec des sessions de deux demi-journées à chaque fois). Le nombre total de participants s'élevait à plus de 140 organisations/institutions. Un rapport détaillé de chaque réunion a été rédigé afin qu'il puisse être discuté au sein des associations et organisations participantes.

La rencontre du mois de janvier a été consacrée au thème de l'accès aux soins de santé et à la justice. Ensuite, une réunion a été consacrée à la présentation de plusieurs projets durables. Il a été question de leur accessibilité pour les personnes en situation de pauvreté, de leur durabilité sur le long terme, des points à améliorer... Lors des quatre réunions suivantes, les projets de texte des différents chapitres et points du Rapport ont été présentés, puis examinés, commentés et complétés ensemble. En septembre, les enfants et les jeunes de deux associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté se rassemblent ([Centrum Kauwenberg](#) et [Mouvement Luttes Solidarités Travail](#)) ont présenté les résultats de leur projet et de leur réflexion sur la durabilité. Avec les participants à la concertation, nous avons également porté un regard critique sur un outil en ligne permettant de calculer l'empreinte écologique. Enfin, nous avons organisé une dernière réunion autour des recommandations formulées dans le Rapport. La version complète du projet de Rapport a été soumise à la Commission d'accompagnement du Service le 5 novembre.

Le Service a saisi plusieurs occasions pour élargir le dialogue sur la durabilité et la pauvreté. Ainsi, en septembre, sur invitation du ministre de la Famille, de la Santé, des Affaires sociales, du Logement, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire de la Communauté germanophone, l'équipe s'est rendue à Eupen pour se concerter avec l'administration et différents acteurs de terrain. Le Service a également organisé un atelier lors du [Forum SDG 2019](#), et a été élu [SDG Voice 2020](#).

Le [Rapport bisannuel sur la durabilité et la pauvreté](#) a été publié le 11 décembre 2019 et [présenté au public et à la presse au Palais d'Egmont](#). À l'occasion de cette présentation à la presse, le Service a également réalisé un [montage vidéo](#) dans lequel les participants au processus de dialogue témoignent

de la manière dont ils ont vécu les concertations. L'après-midi était consacré à [l'événement '25/20 ans de lutte contre la pauvreté'](#), en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin.

Le Rapport bisannuel, les contributions des enfants et des jeunes, la vidéo avec les témoignages et les informations sur la présentation à la presse sont disponibles sur le [site web](#) du Service.

## *2.2. Collaboration avec les administrations, les cabinets et les parlements*

En tant qu'instance interfédérale, le Service collabore avec des administrations, des cabinets et des parlements, dans divers domaines et à différents niveaux de pouvoir.

- Le Service est membre du réseau des fonctionnaires fédéraux pauvreté et participe à ce titre aux réunions trimestrielles. Le projet de [note relative à l'automatisation des droits](#), rédigé par le Service – en collaboration avec le SPP Intégration Sociale –, a été soumis aux administrations concernées et finalisé fin 2019 (et publié début 2020). Il a également été présenté et discuté en Commission d'accompagnement du Service. Cette note se compose principalement des contributions des différentes administrations qui ont été interrogées dans le cadre de cette initiative d'actualisation.
- A la demande du SPP Intégration Sociale et en collaboration avec le Réseau des fonctionnaires fédéraux de lutte contre la pauvreté, le Service [a contribué](#) à l'évaluation du 3ème plan fédéral de lutte contre la pauvreté (2016-2019) en guise de préparation au 4e plan fédéral de lutte contre la pauvreté. Le Service a été plus spécifiquement chargé d'évaluer la participation des parties prenantes à la mise en œuvre du plan fédéral et la cohérence de la politique élaborée. Les résultats de l'évaluation par le Service ont été présentés au Réseau des fonctionnaires le 29 mai 2019. La [note d'évaluation](#) est publiée sur le site web du SPP Intégration Sociale.
- L'année 2019 a vu la publication, coordonnée par le SPF Sécurité Sociale et le SPP Intégration Sociale, du livre ['Pauvreté et handicap en Belgique'](#). En 2019, le Service a participé au comité d'accompagnement et a rédigé, conjointement avec le service handicap d'UNIA, une contribution.
- Le Service contribue aux [réflexions menées en Belgique dans le cadre de la Stratégie européenne 2020](#). Il existe deux groupes de travail, pilotés au niveau fédéral, qui rassemblent des parties prenantes : [la Plate-forme belge de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale EU 2020](#), coordonnée par le SPP Intégration sociale, et le groupe de travail 'indicateurs' coordonné par le SPF Sécurité sociale. La plateforme s'est réunie quatre fois en 2019. Le groupe 'indicateurs sociaux' s'est réuni une fois, notamment dans la perspective du rapport belge dans le cadre de l'UE2020.
- Le Service a participé au [Horizontaal Permanent Armoede Overleg \(HPAO\)](#). C'est le lieu, créé par un décret, où se rencontrent les 'aandachtsambtenaren' de l'administration flamande, le *Netwerk tegen Armoede* et quelques autres partenaires parmi lesquels le Service. Cette plateforme s'avère particulièrement intéressante pour faire connaître les travaux et publications du Service, dans le cadre de collaborations avec des administrations spécifiques. En 2019, le Service a pris part aux quatre réunions du PAO. Le Service a aussi contribué à la préparation du nouveau [Plan d'action flamand de lutte contre la pauvreté](#), de par sa participation à une rencontre 'deep-dive' autour des thèmes possibles du nouveau plan.



- Depuis que des statistiques sociales sur la question de l'eau sont établies en Flandre, un groupe de contact 'règlement général de la vente d'eau', auquel le Service participe, est actif. Les nouveaux chiffres annuels font l'objet de discussions au sein dudit groupe, ce qui permet de se pencher sur la problématique et sur l'application de la réglementation sur le terrain.
- En Fédération Wallonie-Bruxelles, le Service a poursuivi sa collaboration avec l'administration générale de l'Aide à la jeunesse, au sein du groupe Agora mis en place en 1998, à la suite de la demande de la Conférence interministérielle Intégration sociale aux Communautés d'évaluer leur décret en matière d'aide à la jeunesse afin d'éviter les placements pour raison de pauvreté et de préserver le lien parents-enfants.

La réforme de la [législation relative à la prévention, l'aide et la protection de la jeunesse](#), adoptée en 2018, a été au centre des réflexions d'Agora. Deux des 19 arrêtés d'application ont particulièrement retenu l'attention du groupe Agora : l'arrêté qui précise les modalités de consultation et de communication des pièces du dossier du conseiller et du directeur et l'arrêté d'application du 'projet pour l'enfant', un nouvel outil pédagogique prévu par le Code. Le 27 février 2019, le groupe Agora a transmis un courrier officiel au ministre chargé de l'aide à la jeunesse, reprenant les réflexions du groupe sur ces deux projets d'arrêtés. Depuis le début de 2019, le groupe Agora procède à la lecture intégrale du Code, à commencer par les articles sur l'exposé des motifs et le projet pour l'enfant (art 24 et 41 du Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse). L'objectif est d'analyser les implications du nouveau Code sur le maintien du lien entre parents et enfants.

- Le 24 octobre 2019, le Service de lutte contre la pauvreté a organisé, en collaboration avec le Parlement francophone bruxellois et l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, le [Jeudi de l'hémicycle](#) dédié à : « La lutte contre la pauvreté : le non-recours aux droits ».
- Dans l'Accord de coopération du 12 mai 2014 sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi, les signataires s'engagent à collecter toutes les données objectives qu'ils mettront à la disposition les uns des autres, mais aussi du Service de lutte contre la pauvreté, en tant que point de collecte commun. À la demande du Comité de gestion, le Service a créé un groupe de travail interfédéral afin de formuler des propositions visant à concrétiser davantage la fonction du Service de lutte contre la pauvreté et de mieux cartographier le sans-abrisme en Belgique. Ces propositions seront transmises aux responsables politiques, afin que le Service puisse remplir ce rôle de point de collecte commun des données relatives au sans-abrisme, moyennant accord avec les signataires de l'Accord de coopération. Ce nouveau groupe de travail s'est réuni deux fois en 2019.
- Le Service a participé à une rencontre de la 'Gemengd Platform dak- en thuisloosheid' ('Plateforme mixte sur l'absence de toit et de chez soi') en Flandre, en présence des cabinets du ministre chargé de la Lutte contre la pauvreté et du Logement et du ministre du Bien-être.
- Le secrétariat du Benelux a pris contact avec le Service pour prendre une initiative sur la lutte contre la pauvreté, et pour organiser un échange entre les trois pays sur ce thème. Le secrétariat a suivi avec beaucoup d'intérêt le processus du Rapport bisannuel 'Durabilité et pauvreté' et prévoit une journée d'étude sur ce thème en 2020. Le Service a participé à deux rencontres préparatoires en 2019.
- Dans le cadre de son processus de concertation sur la durabilité et la pauvreté, le Service a collaboré à plusieurs reprises avec l'Institut Fédéral pour le Développement durable. L'Institut a participé en

personne à différentes réunions de concertation auprès du Service, a intégré un atelier sur le processus de concertation au programme du 2e SDG Forum national, et a sélectionné le Service comme SDG Voice 2020.

### 2.3. Collaboration avec les institutions de recherche

Le Service rassemble du matériel d'étude qualitatif et quantitatif pour ensuite le diffuser à travers ses publications et son site internet. La démarche consiste également à soutenir la recherche dans les domaines de la pauvreté et l'exclusion sociale en Belgique. À cet effet, le Service soutient une série d'initiatives de recherche en prenant part aux comités d'accompagnement des projets concernés et en nouant des contacts avec des chercheurs.

#### ⊖ *Comités d'accompagnement et groupes de pilotage de projets de recherche*

- Groupe d'utilisateurs de la [datawarehouse « Marché de l'emploi et protection sociale »](#) (Banque Carrefour de la Sécurité sociale). La datawarehouse 'Marché de l'emploi et protection sociale' est une base de données importante pour la recherche quantitative qui s'avère aussi particulièrement pertinente dans le cadre d'études longitudinales.
- Comité d'accompagnement de la recherche « [Réconcilier les objectifs environnementaux et sociaux dans le cadre de la transition vers une société bas carbone](#) » (SUSPENS), coordonnée par UAntwerpen en collaboration avec l'ULB, IGEAT et BFP, dans le cadre du programme BRAIN-be de la Politique scientifique fédérale.
- Comité d'accompagnement de la recherche « [Lutter contre la pauvreté en favorisant le recours aux mesures sociales par les ménages et les entreprises](#) » (TAKE), réalisée par l'UAntwerpen, l'ULg, le Bureau du plan et le SPF Sécurité sociale, dans le cadre du programme BRAIN-be de la Politique scientifique fédérale.
- Comité de pilotage de l'étude « *Implementatie van de betaalbaarheidstoets voor de integrale waterfactuur* » (Mise en œuvre du test d'accessibilité pour la facture d'eau intégrale), réalisée par la haute école Thomas More et UAntwerpen sous l'impulsion du Vlaamse Milieumaatschappij. Le [rapport final](#) de cette recherche a été publié en 2019.
- Comité de pilotage du projet de recherche « [de rol van sociale restaurants binnen het vraagstuk van armoedebestrijding](#) » réalisé par la HOGent. Ce projet examine la position des restaurants sociaux, comme pratique durable dans la politique de lutte contre la pauvreté, dans le cadre de la réalisation du droit à l'alimentation pour les personnes en situation de vulnérabilité avec une approche fondée sur les droits.
- Comité scientifique pour les travaux socio-économiques de [l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement](#).
- Groupe de pilotage de la 'Wetenschappelijk onderzoek naar een Vlaamse indicatorenset om omgevingsfactoren en beleidsevaluatie inzake armoede te meten' ('Recherche scientifique sur un ensemble d'indicateurs flamands pour mesurer les facteurs environnementaux et l'évaluation des

politiques sur la pauvreté'), (VISA : Vlaamse IndicatorenSet Armoede), menée par l'Université d'Anvers – Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck et CEBUD.

- Groupe de pilotage de la 'Wetenschappelijk onderzoek naar een uniform inkomensbegrip en gezinsbegrip in Vlaanderen' ('Recherche scientifique pour une approche uniforme du revenu et de la famille en Flandre'), (INKGEZ), menée par l'Université d'Anvers - Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck.
- Le Service a participé à un séminaire sur le projet de recherche BELMOD, sur les possibilités de simplification et d'automatisation de l'octroi des allocations sociales, et a également signé un accord de coopération avec le SPF Sécurité sociale concernant cette recherche.
- Depuis 2017, le [Groupe Interuniversitaire Recherche et Pauvreté \(GIReP\)](#) connaît un second souffle. Le Service assure le soutien des réunions organisées dans le cadre de cette coopération entre chercheurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale. En 2019, le Service a participé à l'organisation de trois séminaires du GIReP.
- En 2019, le Service a contribué à l'élaboration d'une proposition de recherche, en collaboration avec la KU Leuven et l'UCL, pour le programme de recherche Brain de la Politique scientifique fédérale. Cette proposition de recherche, intitulée 'Re-Invest.be', a été approuvée à la fin de 2019 et débutera en 2020 pour une durée de quatre ans.

#### ⊖ *Contacts bilatéraux dans le cadre de recherches, de doctorats, colloques, etc.*

- Rencontre avec une étudiante en Sciences Pédagogiques dans le cadre de son mémoire de Master sur la participation et les possibilités d'apprentissage dans le test d'impact pauvreté flamand.
- Le Service a été membre du jury pour le mémoire du Master en Ingénierie et Actions Sociales à Hennalux (Namur) intitulé 'Comment favoriser la reconnaissance professionnelle des experts du vécu au sein des services publics fédéraux?'
- Le Service a tenu une réunion préparatoire avec l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement à l'occasion de sa journée d'étude 'Se loger, à quel prix ?' le 30 janvier 2020.
- L'Annuaire 2019 de l'USAB traite d'une politique de pauvreté durable. Le Service – vu son processus de concertation 2018-2019 sur la durabilité et la pauvreté – s'est concordé avec l'USAB, et a apporté une [contribution](#) basée sur son processus de concertation à l'Annuaire, et a apporté une [réflexion](#) au cours du colloque lors de la présentation de l'Annuaire le 5 décembre 2019.

#### *2.4. Collaboration avec les institutions des droits de l'homme*

Les législateurs ont confié au Service un mandat relatif à la protection des droits de l'homme. Ce mandat a été donné sur la base du constat que la pauvreté *porte atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains* et de l'objectif commun que se sont fixés les législateurs, à savoir *la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'homme*. Le Service est chargé d'émettre des avis, de rédiger des rapports sur toute question relative à l'exercice effectif des droits de l'homme en lien avec la pauvreté ainsi qu'aux inégalités d'accès aux droits.

- Le Service participe aux rencontres mensuelles de la Plateforme droits de l'homme qui rassemble, sur une base volontaire, des institutions exerçant un mandat de protection des droits de l'homme (Collège des médiateurs fédéraux, Délégué général aux droits de l'enfant et Kinderrechtencommissaris, Centre interfédéral pour l'égalité des chances, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Centre fédéral Migration, Autorité de protection des données, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Ombudsman der Deutsch-sprachigen Gemeinschaft, Conseil central de surveillance pénitentiaire, Conseil supérieur de la justice ...). Cette plateforme a comme objectif d'analyser des problématiques qui concernent plusieurs institutions, de mobiliser adéquatement les compétences respectives de chaque institution et d'encourager la coopération entre institutions. En 2019, principalement sous la présidence de l'Ombudsman wallon, la création de l'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits de l'homme a été poursuivie, ainsi que les procédures de rapportage pour les conventions relatives aux droits de l'homme, en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. En outre, les membres ont également échangé des rapports et des comptes rendus sur leur propre travail. Le Service a eu l'occasion de présenter son mémorandum sur la cohabitation et son projet de note sur l'analyse d'impact ex ante.
- En tant que membre du [réseau européen des Institutions nationales des droits de l'homme](#) (ENNHRI/European Network of National Human Rights Institutions), le Service a participé activement aux travaux du [groupe dédié aux droits économiques et sociaux](#) (Workgroup on Economic and Social Rights) et à une [Plateforme de coopération thématique qui réunit le Conseil de l'Europe, Equinet, la FRA et ENNHRI](#) en vue de souligner l'importance des droits économiques et sociaux en Europe (La Plateforme collaborative CdE-FRA-REINDH-EQUINET sur les droits sociaux et économiques). Lors de la réunion du groupe de travail en mai, les résultats de l'étude ['Human rights in the service of the fight against poverty: a rights-based approach to addressing poverty in the national action plans to implement the sustainable development goals'](#), à laquelle le Service a activement participé, ont été examinés. La publication ['Applying a Human Rights Based Approach to Poverty Reduction and Measurement - a Guide for National Human Rights Institutions'](#) est disponible sur le site web ENNHRI, de même que le dépliant ['Aligning Poverty Reduction & Measurement with Human Rights & SDGs'](#), dans lequel le Service est présenté comme une bonne pratique.
- Début juin, le Service a participé à la [NHRI Academy on Economic and Social Rights](#) au Lido de Venise. La sixième édition de cette formation organisée par ENNHRI et l'OSCE (Office for Democratic Institutions and Human Rights - ODIHR) visait à renforcer les capacités des participants à rendre effectifs les droits économiques et sociaux.
- À l'occasion de son 20e anniversaire, le Service a organisé le programme de la soirée pour les membres de l'Assemblée générale de ENNHRI le 13 novembre 2019. Ce fut l'occasion pour les directeurs du NHRI européen de prendre connaissance du Service et de ses travaux sur le processus de dialogue, la jurisprudence, la recherche et le non-recours, ainsi que des mécanismes de rapportage des traités relatifs aux droits de l'homme. La soirée a eu lieu au Bel Mundo, le restaurant de l'Atelier Groot Eiland, une organisation active dans l'économie sociale et dédiée à l'insertion professionnelle d'adultes

- La [conférence annuelle de ENNHRI](#) du 14 novembre 2019 a été entièrement consacrée au rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans le renforcement des droits économiques et sociaux. Le Service a participé à une table ronde sur les possibilités pour les institutions des droits de l'homme de protéger et de promouvoir les droits économiques et sociaux.

### *2.5. Collaboration avec les acteurs judiciaires*

- Dans le cadre de son projet 'Jurisprudence', le Service est assisté par un [comité d'accompagnement](#), qui s'est réuni à quatre reprises en 2019. Lors de ces réunions, les travaux du projet ont fait l'objet de discussions. Au sein du Comité d'accompagnement, des points de vue sont échangés quant à la pertinence et l'intérêt d'une jurisprudence donnée, et référence est faite à la doctrine ou à la jurisprudence associée. Le Comité, composé de professeurs d'université, de magistrats et d'avocats, relit les résumés rédigés par l'équipe du Service afin d'en garantir la qualité. Le 14 mai, le Service a organisé une formation sur le nouvel instrument de l'action en défense d'intérêts collectifs, à laquelle environ 25 membres d'institutions et d'associations ont participé.
- Le 6 décembre 2019, le Service a organisé la quatrième édition de sa journée de réflexion intitulée 'Le regard des magistrats sur la pauvreté' en collaboration avec l'Institut de formation judiciaire (IFJ). La journée avait pour thème le sans-abrisme et a débuté par un aperçu historique de la répression de la mendicité et du sans-abrisme par un professeur de l'UNamur et par les témoignages d'un juge au tribunal correctionnel de Liège, d'un représentant du *Daklozen Aktie Komitee* et du directeur de FEANTSA. L'après-midi a débuté par un exposé sur les expulsions par l'Observatoire bruxellois de la Santé et du Social. À travers plusieurs ateliers, une septantaine de magistrats en formation, ainsi que des magistrats, des avocats et des représentants d'associations, ont analysé diverses questions liées aux situations de pauvreté. En vue de ces ateliers, le Service avait préparé deux cas fictifs (casus), en se basant toujours sur des décisions résumées pour le site internet du Service ou de situations réelles. Par après, les considérations de chaque atelier ont été présentées en plénière. La journée s'est ensuite terminée par un exposé d'un chercheur à l'Université de Gand concernant une approche de la lutte contre la pauvreté fondée sur les droits de l'homme. Un rapport de cette journée sera disponible en 2020 sur le site internet.
- Le Service a participé à une réunion à l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ) en préparation d'une journée d'étude sur l'énergie et l'eau en 2020.
- Le Service est membre observateur de la Plateforme Justice pour tous et a participé en cette qualité à 2 réunions en 2019.

### *2.6. Collaboration avec d'autres acteurs*

- Le Service a pris part aux réunions du groupe de travail "Énergie et Pauvreté" (organisé par Fluvius) ainsi qu'aux réunions de la plateforme Énergie-pauvreté (organisée par la Fondation Roi Baudouin) concernant le comité des experts, le groupe de travail relatif aux 'coupures' et le projet de témoignages sur la pauvreté énergétique.

- Un nouveau groupe de travail a également été mis en place par l'Agence flamande de l'énergie (VEA) en 2019 pour évaluer les obligations publiques en matière d'énergie suite au déploiement des compteurs d'énergie numériques en Flandre. Le Service est membre de ce groupe de travail.
- Le Service a participé aux réunions de concertation organisées au SPP IS, au cours desquelles les acteurs actifs dans le projet Housing First Belgium partagent leurs expériences.
- Participation aux rencontres de BMIN, ainsi qu'à la matinée de débat organisée au Parlement le 28 mars 2019.
- Participation à la dernière table ronde sur la colocation, organisée par *Samenhuizen* asbl, un processus qui a abouti à une [note sur le statut social du colocataire monoparental](#).
- Le 23 mai 2019, le Service a organisé – en collaboration avec le Réseau des ombudsmen et le SPF Sécurité sociale - la journée de réflexion sur 'les groupes vulnérables et l'ombudsman'.
- Le Service a eu un entretien avec le Vlaamse Interlevensbeschouwelijke Dialoog (VILD) en fonction de son groupe de travail pauvreté.
- L'année 2019 était aussi l'occasion de mettre à l'honneur les anniversaires du Rapport général sur la pauvreté (25 ans), de l'Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté (20 ans) et du Service créé par l'Accord de coopération. Le Service a organisé, en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, l'évènement '25/20 ans de lutte contre la pauvreté' le 11 décembre 2019, au Palais d'Egmont. Il y avait plus de 400 personnes présentes à cet évènement, issues de différentes associations, organisations, institutions et administrations qui sont impliquées dans la lutte contre la pauvreté.

### 3. Avis

#### 3.1. Avis à l'attention des autorités publiques

Les Rapports bisannuels du Service constituent la matrice des recommandations et avis qui se rapportent à divers thèmes et domaines, en tenant compte des différents niveaux de compétence.

Le Rapport bisannuel 2018-2019 'Durabilité et pauvreté' a été publié fin 2019. L'accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté prévoit une [procédure de suivi](#) dans laquelle le Rapport est remis aux différents gouvernements, parlements et organes d'avis. Une liste des différentes présentations est disponible sur le site du Service.

En outre, les avis spécifiques suivants ont été émis, sous plusieurs formes :

- En vue des élections fédérales et régionales prévues en mai 2019, le Service de lutte contre la pauvreté a présenté son [mémoire](#) 'Reconnaître, soutenir et encourager la cohabitation' aux services d'étude du CD&V, Groen, Ecolo, N-VA, Sp.a, cdH, Défi et PTB-PVDA, ainsi qu'à la Plateforme Droits de l'homme, au Réseau des fonctionnaires fédéraux actifs dans le domaine de la pauvreté, au *Vlaamse Woonraad* et au groupe de travail Aide Sociale au sein du SPP IS. Ce mémoire est entièrement dédié à la question de la cohabitation et découle de précédents travaux à ce sujet. Conjointement à une partie analytique dans laquelle l'impact de la cohabitation sur les personnes en situation de pauvreté est décrite, le mémoire contient une série de recommandations qui plaident pour le soutien, la reconnaissance et l'encouragement de la cohabitation dans différentes situations (en famille, citoyens solidaires, colocataires) au lieu de la pénaliser. La concertation autour de la durabilité nous a conforté dans l'idée de placer la question de la cohabitation à l'agenda politique. De nombreux participants considèrent la cohabitation comme une manière de contribuer à un monde plus durable.
- Plusieurs initiatives ont été prises en Belgique autour d'un outil d'évaluation *ex ante* qui s'applique aux projets de réglementation afin d'analyser l'impact éventuel de celui-ci sur la pauvreté. Pour le Service, il s'agit d'un instrument intéressant dans le cadre de sa mission d'évaluation de l'exercice des droits dans des situations de pauvreté. En 2019, le Service a travaillé à une note sur ce thème - sur base de l'échange au sein de son groupe interfédéral - avec une actualisation de son contenu et une discussion sur la note lors de sa Commission d'accompagnement et à la Plateforme des droits de l'homme.
- Le groupe Agora auquel participe le Service a fait part au cabinet du ministre de l'Aide à la jeunesse de la FWB, à la demande de ce dernier, de ses réflexions relatives à deux projets d'arrêtés élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du Code entré en vigueur le 1er janvier 2019, l'un relatif à la transparence et à la communication des écrits, l'autre au projet du jeune.
- Le 28 janvier 2019, le Service a envoyé de sa propre initiative un [avis](#) sur la proposition de décret relatif aux maisons de justice et à l'aide juridique de première ligne aux membres de la Commission Bien-être, Santé publique et Famille du Parlement flamand.
- Suite aux élections communales de 2018, le Service a publié ses [Recommandations pour la lutte locale contre la pauvreté. En vue de la politique communale 2019-2024](#). Le Service y formule des

recommandations relatives à 13 domaines afin d'outiller les acteurs locaux pour le développement d'une politique locale dans le cadre de la lutte contre la pauvreté en 2019-2024.

- Le 26 février 2019, le Service a rendu un [avis](#) à la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région Wallonne sur l'avant-projet de décret modifiant le Code wallon du logement et de l'habitat durable et le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation en vue d'y insérer la notion d'habitation légère.
- Le 29 mars 2019, le Service a contribué à un avis rendu par Unia à la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne relatif au projet d'arrêté du gouvernement wallon organisant la location des logements d'utilité publique par la Société wallonne du logement et les Sociétés de logement de logement public.

### *3.2. Contributions à des instances internationales*

- Le 7 février, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a adressé 55 recommandations à la Belgique dans la partie finale des cinquième et sixième rapports périodiques sur l'application de la Convention internationale des Droits de l'enfant. À la suite de ces observations finales, le Service de lutte contre la pauvreté, en collaboration avec Unia et Myria et des organisations de défense des droits de l'enfant de la société civile, a publié le communiqué de presse '[Droits de l'enfant : Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies exhorte la Belgique à accorder plus d'attention aux enfants vulnérables](#)'.

En complément du sixième rapport périodique de la Belgique dans le cadre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Service de lutte contre la pauvreté a élaboré, en collaboration avec Unia et Myria, un [rapport parallèle](#) (et une [annexe](#)) à l'attention du Comité des droits de l'homme des Nations unies.

### *3.3. Intervention lors de journées d'études, de colloques et de plateformes*

Le Service a contribué aux réflexions menées, via des interventions ou des participations à des panels ou tables rondes.

- Formation à la discrimination sur base de l'origine sociale, Ecole des Ursulines, 28/01.
- Participation à un groupes d'interviewés parties prenantes, Vlaamse Milieumaatschappij, 29/01.
- Présentation du Rapport 2016-2017, Vlaams Parlement, 31/01.
- Contribution à l'Université populaire 'Durabilité et pauvreté', Université populaire de ATD Quart Monde, 16/02.
- Participation au panel « Le non-recours aux droits sociaux », Forum « La sécurité sociale du futur », SPF Sécurité sociale, 28/02.
- Conférence invitée durant le cycle de formations 'Permanente vorming', UGent - Vakgroep Sociaal Werk en Sociale Pedagogiek', 18/03.



- Présentation 'Meten is weten?' au Sociale Trefdag Gent, Welzijnsoverleg Regio Gent, 28/03.
- Consultation Plan fédéral de développement durable, IFDD, 2/04.
- Séminaire sur la participation et la représentation des personnes qui ont l'expérience de la pauvreté dans les institutions, ATD Quart-Monde International, 15-16/04.
- Présentation durant la session 'autodelen-een-uitweg-bij-kansarmoede' – Klimaatdag, VVSG, 03/05.
- Présentation à la Conférence internationale "Addressing the hidden dimensions of poverty", OCDE - Paris, 10/05.
- Présentation à un panel en marge de l'Annual Convention for Inclusive Growth, : Independent national defenders for a stronger social Europe post 2020: Using the European Pillar of Social Rights and the European Social Charter to advance the Sustainable Development Goals, Commission européenne, 20/05.
- Présentation du Service à l'USAB, 21/05.
- Présentation du Service au SPP Intégration sociale – projet experts du vécu, 28/05.
- Présentation de l'article "Handicap, discrimination et pauvreté", Symposium 'Handicap et pauvreté, SPF Sécurité sociale et SPP Intégration sociale, 28/05.
- Atelier lors du SDG Forum, IFDD, 24/09.
- Présentation durant le cycle de conférences 'Evaluation des politiques – Plan de Lutte contre la Pauvreté : Évaluation des mesures relatives à l'aide alimentaire', ULB Charleroi Ville Haute / Centre Universitaire Zénobe Gramme, 26/09.
- Discours lors de la cérémonie de remise de diplômes de bachelier en travail social , Arteveldehogeschool, 01/10.
- Présentation au Cycle RESPIRE : "Pauvreté et durabilité en dialogue", Commune de Watermael-Boisfort , 26 +28/09.
- Présentation et préparation du séminaire autour du Plan Fédéral de Lutte contre la Pauvreté , SPP IS, 2/10.
- Présentation lors du Peer Review on Homelessness, SPP IS / POD MI, 3/10.
- Présentation d'un événement à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre à Halle, Open armen vzw, 17/10.
- Participation à 'Votre avis sur l'ISADF et dialogue pour développements futurs', IWEPS , 10/10.
- Présentation lors du Jeudi de l'hémicycle: le non-recours aux droits, Cocof, 24/10.
- Présentation du Service lors du Evening program 25/20 Combat Poverty Service, General Assembly/Annual Conference ENNHRI, 13/11.
- Participation au panel lors de l'Annual Conference ENNHRI, 14/11.

Service de lutte contre la pauvreté,  
la précarité et l'exclusion sociale

- Présentation lors des ateliers durant la journée d'étude 'De STEK, sterke zet voor sociale bescherming', Samenlevingsopbouw, 22/11.
- Participation au panel durant la conférence « Handicap et pauvreté en Belgique », SPF Sécurité sociale et SPP Intégration sociale, 03/12.
- Présentation "Durabilité et pauvreté" lors du Colloque Jaarboek Armoede en Sociale Uitsluiting 2019, USAB, 05/12.

## 4. Recueil et publication de la jurisprudence

Le Service a pour mission d'évaluer l'effectivité de l'exercice des droits des personnes en situation de pauvreté. C'est dans ce cadre que s'inscrit le [projet « Jurisprudence »](#), au sein duquel des décisions judiciaires sont analysées. La spécificité de ce projet consiste à rassembler et à publier gratuitement des décisions relatives aux droits fondamentaux, pertinentes au regard de la pauvreté : logement, protection de la vie familiale, protection de la santé, travail et protection sociale...

C'est également dans le cadre de ce projet qu'une journée de réflexion sur « *le regard des magistrats sur la pauvreté* » est organisée.

### ↳ Généralités

Les décisions sont résumées dans un langage accessible au grand public, sans pour autant négliger leur complexité juridique. Ces résumés sont ensuite publiés sur le site internet, conjointement aux décisions rendues anonymes. Chaque résumé paraît tant en néerlandais qu'en français.

Dans le but de garantir la qualité et l'exactitude juridique de chaque résumé, la Commission d'accompagnement procède à un contrôle avant la publication.

En 2019, un large éventail de sujets a été traité : le revenu d'intégration, accès aux soins de santé, accès à la justice, etc. Les travaux relatifs au deuxième cahier thématique - consacré au maintien du lien entre enfant placé et ses parents biologiques dans un contexte de pauvreté - ont été entamés. Pour ce faire, les jurisprudences européenne et belge ont été analysées. La publication de ce cahier est prévue en 2020. Par ailleurs, [le cahier 2018](#) relatif à l'adresse de référence auprès d'un CPAS a été présenté à un panel d'experts dans le cadre d'un Peer Review européen organisé par le SPP IS.

Huit étudiants en droit (2x VUB, 2x UA, UNamur, ULB et 2x USt-Louis) ont travaillé au sein du Service dans le cadre du projet jurisprudence, ce qui représente une augmentation par rapport aux années précédentes. Cette collaboration avec des étudiants et leur faculté de droit a été positivement accueillie, tant par les étudiants que par le Service.

### ↳ Méthodes de recueil de la jurisprudence

Le recueil de la jurisprudence s'opère de différentes manières. Le Service a notamment reçu de la jurisprudence non publiée de la part de juges avec qui il entretient des contacts, ainsi que de tribunaux divers : tribunaux du travail, justices de paix, juridictions pénales, etc. Avec l'aide de stagiaires, des arrêts récents et pertinents sont recherchés dans les revues et les bases de données. Depuis 2017, le Service est en outre exempté du droit d'expédition. Il peut dès lors obtenir gratuitement les décisions rendues auprès de tous les tribunaux belges.

## 5. Information et Communication

### 5.1. Site internet

Sur son site internet ([www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be)), le Service offre des informations au grand public dans les trois langues nationales et en anglais ; les parties en anglais et en allemand étant moins détaillées. Le site internet est le moyen idéal de rendre accessibles les informations que le Service recherche, rassemble ou produit. Comme les années précédentes, c'est la rubrique 'faits et chiffres' qui a été la plus visitée. On y trouve des réponses à nombreuses questions. Comme chaque année, le calendrier annuel des activités organisées dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère a attiré de nombreux visiteurs.

En 2017, des travaux ont commencé pour remplacer le logiciel du site web et l'adapter à de nouveaux développements. Les 4 sites web du Service ont migré vers une nouvelle plateforme en mai 2019. Les changements qui ont été mis en œuvre concernent l'augmentation de la convivialité du site web, la possibilité de consulter via des appareils mobiles tels qu'un smartphone, l'intégration de médias sociaux tels que Twitter et une livraison des fiches 'Faits et chiffres' en format pdf.

### 5.2. Activités du centre de documentation

Le centre de documentation est principalement destiné à l'usage interne en soutien aux travaux des collaborateurs. Des listes de littérature sont donc créées autour de thèmes sur lesquels le Service travaille. Des services externes sont également proposés. Une [liste de littérature sur les personnes âgées et la pauvreté](#) a ainsi été créée à la demande de la Communauté germanophone.

Le Service a reçu environ 150 questions par courrier électronique ou par téléphone, dont la plupart (35 %) étaient des demandes d'information émanant d'organisations, de professionnels (principalement des journalistes), d'étudiants, de services gouvernementaux. Il s'agit surtout de questions relatives aux chiffres. 20 % des contacts concernaient des demandes d'assistance, dont la plupart concernaient principalement des difficultés financières. En réponse à ces demandes, le Service renvoie vers une organisation particulière se trouvant dans la région du demandeur et qui peut apporter du soutien à ce dernier en vue de la recherche d'une réponse à sa demande. Le Service reçoit aussi des demandes d'étudiants pour un stage, d'établissements scolaires concernant l'accompagnement des étudiants dans leur thèse ou la participation à un jury, d'organisations pour une collaboration autour d'un événement.

### 5.3. Relations presse, stratégie médias et réseaux sociaux

Comme chaque année, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre, un communiqué de presse a été diffusé auprès des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle afin de faire connaître l'agenda des activités organisées, disponible sur le site du Service.

Pour la publication du Rapport bisannuel 2018-2019 « Durabilité et pauvreté », le Service a opté pour une collaboration privilégiée avec deux quotidiens nationaux, *La Libre* côté francophone, et *De Morgen* côté néerlandophone, obtenant la publication d'articles sur le Rapport et les thématiques abordées. Une

présentation à la presse a également été organisée le 11 décembre 2019, combinée cette fois à l'évènement '25/20 ans de lutte contre la pauvreté' au Palais d'Egmont, et le Service a diffusé un communiqué de presse à cette occasion.

Le compte Twitter ([@Luttepauvrete](https://twitter.com/Luttepauvrete)) du Service, créé le 16 octobre 2017, constitue un relais supplémentaire de communication. L'utilisation du compte Twitter est liée à l'actualité et aux thématiques suivies par le Service. Le compte poursuit une progression régulière en termes du nombre d'utilisateurs. Au 31 décembre 2019, le compte Twitter du Service comptait 331 abonnés (soit une progression de 150%) et avait publié 183 tweets (FR + NL) pour l'année 2019, avec 278.400 impressions. Les tweets publiés dirigent aussi souvent que possible les internautes vers les publications du Service, des articles de presse ou des pages de son site web. Cette communication multicanal contribue à renforcer la visibilité du travail mené par le Service. Nouveauté en 2019, le fil d'actualité Twitter apparaît désormais sur la page d'accueil du site internet du Service.

La *Newsflash* est également un important outil de diffusion des travaux du Service. Outre un article de fond en lien avec les thématiques traitées par le Service, elle revient sur ce qui a fait l'actualité du Service les mois passés et donne un aperçu du suivi du Rapport bisannuel et des publications récentes du Service. Les Newsflash ont été envoyées les 27 mars, 5 juillet et 18 décembre 2019.

#### 5.4. Publications

- Les publications sont disponibles sur: <https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/notes-et-livres-du-service/>
- <https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/articles-des-collaborateurs-du-service/>

#### 5.5. Écho dans les médias

Le Service est régulièrement cité dans divers médias, principalement dans la presse écrite, les sites internet et les articles. En 2019, le centre de documentation a enregistré plus de 170 mentions dans des articles de revues, des publications (en ligne) et des journaux. La présentation à la presse et la diffusion du [communiqué de presse](#) relatif au Rapport bisannuel « Durabilité et pauvreté » ont débouché sur une couverture de la publication du Rapport par plusieurs médias audiovisuels (RTL-TVI et Bel-RTL). Le communiqué de presse ou des articles s'en inspirant ont également été repris par plusieurs médias papier ou en ligne (Het Laatste Nieuws, Metro, Belga, Cathobel, L'Avenir, Alter Échos, VRT). Durant l'année, le Service a été plusieurs fois sollicité pour son expertise et pour participer à des débats ou interviews, en radio ou en TV : VRT Nieuws (8/4/19, cijfers over sociale woningen), RTBF (*Débat Première 100% Bruxelles*, « Les colocataires sont-ils toujours des cohabitants ? » 26/4/19), RTL-TVI (« 1 enfant sur 9 vit dans une famille sans emploi », 29/4/19) et Bel RTL (« 1 enfant sur 9 vit dans une famille sans emploi », 29/4/19) et interview sur les chiffres-clés de la Wallonie 2019 – IWEPS, 8/10/19). On recense pratiquement autant de mentions francophones que néerlandophones. Référence est faite aux Rapports bisannuels du Service et particulièrement à la question de la cohabitation. Régulièrement, il est fait référence à la [rubrique en ligne reprenant les chiffres](#).

## 6. Fonctionnement interne

### 6.1. Commission d'accompagnement

La Commission d'accompagnement, présidée par la ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté, a pour mission d'assurer le suivi du contenu des travaux menés par le Service et de veiller au respect de la méthodologie (art. 8 de l'accord de collaboration). En 2018, la Commission d'accompagnement s'est réunie à quatre reprises.

### 6.2. Comité de gestion

Le Comité de gestion est investi de trois missions : veiller à ce que l'accord de collaboration soit dûment exécuté, dresser le plan des besoins en personnel et élaborer un projet de budget (art. 7 de l'accord de collaboration). Le président du Comité de gestion est M. Ides Nicaise. En 2019, le Comité de gestion s'est réuni à cinq reprises.

En septembre, le Comité de gestion a décidé - à la suite de la discussion sur la place du Service - de demander une évaluation du fonctionnement du Service. L'équipe du Service a rédigé une note avec un aperçu des réalisations du Service depuis sa création, sur la base des cinq missions mentionnées dans l'Accord de coopération relative à la continuité de la politique de lutte contre la pauvreté. Une équipe de recherche de l'UGent et de l'Ulg a réalisé une enquête auprès des différentes parties prenantes. Les deux parties de l'évaluation doivent servir à fournir des éléments pour la décision politique quant à la place institutionnelle du Service. Le [rapport final](#) a été livré et publié en 2019.

### 6.3. Équipe

L'équipe se compose de neuf personnes, soit 6,9 équivalents temps plein en moyenne, durant l'année 2019. À la suite d'une procédure de sélection, Henk Van Hootegem a été désigné comme coordinateur du Service en mai 2019, pour une période de six ans.

L'équipe a également pu compter sur la collaboration de stagiaires pour le projet "Jurisprudence".

L'enquête de satisfaction auprès des employés d'Unia, Myria et du Service a été travaillée et discutée en 2019, à la fois avec la coordination et en équipe.

#### **Formation :**

- Email étiquette
- [NHRI Academy on Economic and Social Rights](#), organisée par ENNHRI et OSCE (Office for Democratic Institutions and Human Rights – ODIHR)
- Vers une nouvelle culture du mail en une demi-journée
- Formation sur les dilemmes
- Formation sur la prévention du burn-out

**Dans le cadre de la formation continue, les membres de l'équipe ont aussi pris part à des journées (d'étude) qui permettent d'actualiser les connaissances :**

- Colloque : 'A qui appartient Bruxelles ?', BBRoW / RBDH, 30/01.
- Coup d'envoi de la campagne "Komaf Met Armoede", Decenniumdoelen, 16/02.
- Réception d'au revoir du kinderrechtcommissaris Bruno Vanobbergen 21/02.
- 'Atelier sur les futurs possibles de la pauvreté en Wallonie', IWEPS, 21/02.
- Table ronde 'Kinderen in ziekenhuis', Caritas, 26/02.
- Après-midi d'étude 'Bewindvoering : nood aan samenspel tussen hulpverlening en justitie', SAM Steunpunt Mens en Samenleving, 21/03.
- 'Wonen voor een gezond leven', Vlaamse Gemeenschapscommissie, 21/03.
- Re-Invest final conference, 'Alliances to fight poverty', 28/03.
- Conférence / workshops ( ? ) 'Vers une mobilité plus efficace et durable', Conseil Fédéral du Développement Durable, 28/03.
- Débat au Parlement sur le revenu minimum 'Derde keer, goede keer', Belgisch Minimum Inkomen Netwerk (BMIN), 28/03.
- Symposium ? 'Intervention majorée de l'assurance soins de santé', INAMI, 28/03.
- 'Précarité énergétique' - Présentation rapport annuel de la Fédération des CPAS Bruxellois – Brulocalis, 28/03.
- Re-Invest Final Conference, KULeuven – HIVA, 28-29/03.
- Journée d'étude 'Basisbereikbaarheid', Netwerk Duurzame Mobiliteit e.a., Vlaams Parlement, 29/03.
- Stakeholdersmeeting 'Klimaatplan 'paKt 2030', Groen 01/04.
- Université populaire 'Duurzaamheid, voorstellen', Volksuniversiteit ATD Vierde Wereld, 6/04.
- Conférence 'Le développement durable : enfin au coeur de la politique en Belgique ?', Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD) (Sénat), 24/04.
- Journée d'étude 'Précarité étudiante @ Liège', 26/04.
- Journée d'étude 'Vordering Collectief Belang, Verenigde Verenigingen', 29/04.
- 'Journée des gens du voyage', Centre de médiation des gens du voyage, 30/04.
- Assemblée générale de la Fédération des CPAS wallons @ Namur, Fédération des CPAS wallons, 3/05.
- Séminaire 'Projet SUSPENS, Profiling of greenhouse gas emissions by households' consumption in Belgium', Bureau Fédéral du Plan, 6/05.

- Conférence 'Les maison médicales, garanties d'un accès aux soins de santé pour tou-te-s ?', Conférence IWEPS, 21/05.
- Présentation du rapport annuel d'Unia 24/06.
- Cérémonie de remise de prix 'Prix international de la revue trimestrielle des droits de l'homme' à Georges de Kerckhove 09/09.
- Colloque 'Food aid and social policy in Europe. The tension between 'cold' and 'warm' solidarity / Voedselhulp en sociaal beleid in Europa. De spanning tussen 'koude' en 'warme' solidariteit.', UCSIA, 12/09.
- SDG-Forum, IFDD, 24/09.
- HIVA-Stakeholdersevenement, KULeuven - Hiva, 03/10.
- 'Peer Review on Homelessness', SPP IS, 4/10.
- Présentation du livre 'Aan de onderkant ligt de lat altijd hoger', Leuven Collectief tegen Armoede en collaboration avec ATD Vierde Wereld, 14/10.
- 'Atelier justice dans le cadre de la journée internationale du refus de la misère', RWLP, 17/10.
- Journée d'inspiration autour du non-recours aux droits, KULeuven 18/10.
- Table ronde sur 'Armoede, slechte huisvesting en uithuiszettingen in het Brussels Gewest', Observatorium voor Gezondheid en Welzijn van Brussel-Hoofdstad, 22/10.
- 'Séminaire fermé sur les cabinets d'avocats d'aide juridique', DULBEA, 23/10.
- 'Annual Conference ENNHRI', ENNHRI, 14/11.
- Présentation du rapport annuel du Kinderrechtencommissariaat 20/11.
- Débat 'La transition énergétique juste: à quel prix?', AB-REOC, 22/11.
- Hearing sociaal-economische rechten, Coormulti, 26/11.
- Présentation du livre 'Handicap en armoede', SPF Sécurité sociale, 3/12.
- Présentation du rapport pauvreté du DGDE, 06/12.



## Annexe 1: Accord de coopération

L'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté a été signé à Bruxelles le 5 mai 1998. Il a été approuvé par :

- >> La Communauté flamande, décret du 17 novembre 1998, M.B. du 16 décembre 1998
- >> L'Etat fédéral, loi du 27 janvier 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Communauté française, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Communauté germanophone, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Région wallonne, décret du 1er avril 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Région de Bruxelles-Capitale, ordonnance du 20 mai 1999, M.B. du 10 juillet 1999

### TEXTE DE L'ACCORD

Vu l'article 77 de la Constitution;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réforme des institutions, notamment l'article 92bis, §1, inséré par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 16 juillet 1993;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, notamment les articles 42 et 63;

Vu la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, notamment l'article 55bis, inséré par la loi du 18 juillet 1990 et modifié par la loi du 5 mai 1993;

Vu la décision du Comité de concertation Gouvernement fédéral - Gouvernements des Communautés et des Régions du 3 décembre 1997;

Considérant que la précarité d'existence, la pauvreté et l'exclusion sociale, économique et culturelle, fût-ce d'un seul être humain, portent gravement atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains;

Considérant que la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'Homme définis par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et par les deux Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, et aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966 est un objectif commun de chaque Autorité du pays;

Considérant que la réalisation de cet objectif passe, notamment, par un effort constant de chaque Autorité, tant de son côté qu'en coordination avec les autres pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;

Service de lutte contre la pauvreté,  
la précarité et l'exclusion sociale

Considérant que la sécurité sociale est prioritaire pour le maintien de la cohésion sociale, pour la prévention de la précarité, de la pauvreté et des inégalités sociales et pour l'émancipation de l'être humain;

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité de ces politiques d'intégration, notamment par l'adaptation et le développement des services publics;

Considérant que la participation de toutes les personnes concernées par ces politiques d'intégration, dès leur élaboration, doit être garantie par les Autorités;

- >> L'Etat fédéral, représenté par le Premier Ministre, la Ministre des Affaires sociales, la Ministre de l'Emploi et du Travail chargée de la Politique d'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes, le Ministre de la Santé publique et des Pensions et le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale;
- >> La Communauté flamande et la Région flamande, représentées par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et des Ministres chargés de la coordination de la politique pauvreté ainsi que de l'aide aux personnes;
- >> La Communauté française, représentée par son Gouvernement en la personne de la Ministre-Présidente;
- >> La Communauté germanophone, représentée par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et du Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales;
- >> La Région wallonne, représentée par le Ministre-Président et le Ministre de l'Action sociale;
- >> La Région de Bruxelles-Capitale, représentée par le Ministre-Président;
- >> La Commission communautaire commune, représentée par les membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes;

Ont convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

Dans le respect de leurs compétences respectives, les parties signataires s'engagent à poursuivre et à coordonner leurs politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société, sur la base des principes suivants :

- >> La concrétisation des droits sociaux inscrits à l'article 23 de la Constitution;
- >> Un accès égal pour tous à tous ces droits, ce qui peut également impliquer des mesures d'action positive;
- >> L'instauration et le renforcement des modalités de participation de toutes les Autorités et personnes concernées, en particulier les personnes vivant dans un état de pauvreté, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques;

- >> Une politique d'intégration sociale est une politique transversale, globale et coordonnée, c'est-à-dire qu'elle doit être menée dans tous les domaines de compétence et qu'elle requiert une évaluation permanente de toutes les initiatives et actions entreprises et envisagées.

## **ARTICLE 2**

A cet effet, les parties signataires s'engagent à contribuer, chacune dans la limite de ses compétences, à l'élaboration d'un Rapport sur la Précarité, la Pauvreté, l'Exclusion sociale et les Inégalités d'accès aux droits, ci-après dénommé "le Rapport". Celui-ci est rédigé tous les deux ans pour le mois de novembre par le "Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale" prévu à l'article 5 du présent accord, sur la base des contributions des parties. Le Rapport est établi dans les trois langues nationales.

Il contient au moins :

- >> Une évaluation de l'évolution de la précarité des conditions d'existence, de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
- >> Une évaluation de l'exercice effectif des droits sociaux, économiques, culturels, politiques et civils ainsi que des inégalités qui subsistent en matière d'accès aux droits;
- >> Un inventaire et une évaluation des politiques et des actions menées depuis le précédent rapport;
- >> Des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer la situation des personnes concernées dans tous les domaines visés au présent article, tant à long terme qu'à court terme.

## **ARTICLE 3**

Après concertation avec le monde scientifique, les administrations et institutions compétentes, les interlocuteurs sociaux et les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, les parties signataires examineront quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs et les instruments qui peuvent être utilisés et/ou élaborés afin d'analyser l'évolution dans tous les domaines visés à l'article 2 de façon à permettre aux Autorités compétentes d'intervenir de la manière la plus adéquate. Une première série d'indicateurs sera déterminée pour le 15 novembre 1998.

Dans le respect des lois et règlements relatifs à la protection de la vie privée des individus, les parties signataires s'engagent à mettre gratuitement à la disposition du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale, toutes les données au sujet desquelles un accord préalable sera intervenu, ou à faciliter l'accès à ces données si elles appartiennent à des services extérieurs. Les parties signataires ont également accès à ces données.

#### ARTICLE 4

- §1<sup>er</sup> Le Rapport est remis via la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale mentionnée à l'article 9 au Gouvernement fédéral ainsi qu'aux Gouvernements des Communautés et des Régions, qui s'engagent à le transmettre à leurs Conseils, Parlements ou Assemblées.
- §2 Dans le mois qui suit sa réception, le Rapport est transmis par le Gouvernement fédéral au Conseil National du Travail et au Conseil Central de l'Economie, qui rendent un avis dans le mois, à propos notamment des domaines qui relèvent de leurs missions. Selon la même procédure, les Communautés et les Régions demandent également un avis à leurs propres organes d'avis compétents dans ce domaine.
- §3 Toutes les parties signataires s'engagent à tenir un débat relatif au contenu du Rapport et des avis et, en particulier, aux recommandations et propositions formulées dans le rapport.

#### ARTICLE 5

- §1<sup>er</sup> Afin de mettre en œuvre ce qui précède un « Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale" est créé avec pour missions de :
- >> Répertorier, systématiser et analyser les informations en matière de précarité d'existence, de pauvreté, d'exclusion sociale et d'accès aux droits sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
  - >> Formuler des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer les politiques et les initiatives de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;
  - >> Rédiger, au moins tous les deux ans, un Rapport tel que défini à l'article 2;
  - >> A la demande d'une des parties signataires, de la Conférence interministérielle pour l'Intégration sociale ou d'initiative, émettre des avis ou rédiger des rapports intérimaires sur toute question relative aux domaines relevant de ses missions;
  - >> Organiser une concertation structurelle avec les plus démunis.
- §2 Pour réaliser les objectifs définis sous §1<sup>er</sup>, le Service associe d'une manière structurelle et continue à ses travaux les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, en faisant usage de la méthodologie basée sur le dialogue, telle qu'elle a été développée lors de l'élaboration du « Rapport Général sur la Pauvreté ».

Le Service peut également faire appel à toute personne ou organisation publique ou privée ayant expertise en la matière.

## **ARTICLE 6**

§ 1<sup>er</sup> Le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est trilingue et est créé au niveau fédéral, au Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Il est subsidié par tous les partenaires. Pour 1998, un budget de vingt millions de francs est mis à disposition :

>> 15.000.000 francs par l'Etat fédéral;

>> 2.800.000 francs par la Communauté flamande et la Région flamande;

>> 1.700.000 francs par la Région wallonne (en concertation avec les Communautés française et germanophone);

>> 500.000 francs par la Région de Bruxelles-Capitale (en concertation avec la Commission communautaire commune).

Les montants sont indexés annuellement. Le budget peut être adapté moyennant l'accord de toutes les parties concernées après évaluation, par un avenant au présent accord de coopération.

Les montants sont versés pour le mois de mars de l'année à laquelle ils se rapportent.

§ 2 Une collaboration permanente et structurelle doit avoir lieu entre le Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et les administrations compétentes au niveau des Communautés et des Régions. A cette fin, des collaborateurs scientifiques sont mis, sous une forme ou une autre, à la disposition du Service par les trois Régions, à savoir : 1,5 équivalent temps plein par la Région flamande, 1 équivalent temps plein par la Région wallonne et 1/2 équivalent temps plein par la Région de Bruxelles-Capitale. S'il s'agit de fonctionnaires, ceux-ci continuent à faire partie du personnel de la Région.

§ 3 Dans le respect de leurs compétences et de leurs budgets, les Communautés et les Régions veillent à reconnaître et à encourager des organisations dans lesquelles des personnes démunies s'expriment.

## **ARTICLE 7**

§ 1<sup>er</sup> Un Comité de Gestion du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est mis en place avec les missions suivantes :

Service de lutte contre la pauvreté,  
la précarité et l'exclusion sociale

- >> La garantie de la bonne exécution du présent accord de coopération;
- >> Sur proposition de la Commission d'Accompagnement prévue à l'article 8, la faculté de recourir à des établissements scientifiques ou à des services d'étude spécialisés qui, étant donnée leur expérience et le matériel dont ils disposent, peuvent assister le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale dans l'accomplissement de ses missions; dans ce cas, une convention doit être conclue avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;
- >> L'élaboration pour le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale d'un projet de budget dont la gestion est strictement séparée de la dotation organique du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;
- >> La détermination du programme des besoins en personnel et en particulier du profil des fonctions du coordinateur.

§2 Le Président et le Vice-Président du Comité de Gestion et le coordinateur du Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion assistent avec voix consultative aux assemblées du Conseil d'administration du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme quand des points concernant le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont à l'ordre du jour.

- §3 Outre le Représentant du Premier Ministre qui le préside, le Comité de Gestion se compose de 12 membres, parmi lesquels :
- >> 4 membres présentés par l'Etat fédéral;
  - >> 3 membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande;
  - >> 2 membres présentés par la Région wallonne en concertation avec la Communauté française;
  - >> 2 membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune, dont un néerlandophone et un francophone;
  - >> 1 membre présenté par la Communauté germanophone.

Ces membres sont désignés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Ils sont désignés par les Gouvernements respectifs, et sont nommés pour un mandat renouvelable de 6 ans par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

§4 En outre, le Directeur et le Directeur adjoint du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme ainsi que le coordinateur du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont membres avec voix consultative du Comité de Gestion.

## **ARTICLE 8**

Il est créé une Commission d'Accompagnement qui, sous la présidence du Ministre ou Secrétaire d'Etat compétent pour l'Intégration sociale, accompagne les travaux du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale. La Commission d'Accompagnement veille également au respect de la méthodologie et des critères prévus à l'article 3, ainsi qu'au bon avancement du Rapport. La Commission d'accompagnement est composée des membres du Comité de Gestion prévu à l'article 8, auxquels viennent s'ajouter, au moins :

- >> 4 représentants des interlocuteurs sociaux, présentés par le Conseil National du Travail;
- >> 2 représentants des organismes assureurs, présentés par le Collège Intermutualiste National;
- >> 5 représentants présentés par les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, dont un représentant des sans-abri;
- >> 3 représentants présentés par la Section Aide sociale de l'Union des Villes et des Communes belges.

Ces représentants sont proposés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Le Comité de Gestion leur octroie un mandat de 6 ans.

## **ARTICLE 9**

En vue de garantir la concertation entre les différents Gouvernements, la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale se réunit au moins deux fois par an.

Dans le respect des compétences des Autorités qui la composent, elle a pour mission de veiller à une approche globale, intégrée et coordonnée des politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société.

Elle est présidée par le Premier Ministre et préparée en collaboration avec le Ministre ou Secrétaire d'Etat qui a l'Intégration sociale dans ses attributions. Ils en assurent également le suivi. A cet effet, ils font appel à la compétence de la Cellule Pauvreté au sein de l'Administration de l'Intégration sociale et du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale.

## **ARTICLE 10**

Dans le cadre de la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale, les parties signataires évalueront annuellement le fonctionnement du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et la bonne exécution du présent accord de coopération.

## **ARTICLE 11**

Le présent accord de coopération vise à renforcer la mission du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, telle que définie à l'article 2 de la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, en particulier dans le domaine de la lutte contre toute forme d'exclusion. C'est pourquoi, à l'occasion du renouvellement du Conseil d'administration du Centre, le Gouvernement fédéral invitera le Parlement à tenir compte de ce renforcement sur la base de l'évaluation prévue à l'article 10.

Fait à Bruxelles, le 5 mai 1998, en 7 exemplaires.

Pour l'Etat fédéral : J.-L. DEHAENE, Premier Ministre ; M. COLLA, Ministre de la Santé publique ; M. DE GALAN, Ministre des Affaires sociales ; M. SMET, Ministre de l'Emploi et du Travail ; J. PEETERS, Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale ;

Pour la Communauté flamande et la Région flamande : L. VAN DEN BRANDE, Ministre-Président ; L. PEETERS, Ministre des Affaires intérieures, de la Politique urbaine et du Logement ; L. MARTENS, Ministre de la Culture, de la Famille et de l'Aide sociale ;

Pour la Communauté française : L. ONKELINX, Ministre-Présidente ;

Pour la Communauté germanophone : J. MARAITE, Ministre-Président ; K.-H. LAMBERTZ, Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales ;

Pour la Région wallonne : R. COLLIGNON, Ministre-Président ; W. TAMINIAUX, Ministre de l'Action sociale ; Pour la Région de Bruxelles-Capitale : CH. PICQUE, Ministre-Président ;

Pour la Commission communautaire commune : R. GRIJP, D. GOSUIN, Membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes.



Annexe 2 : 2019 en quelques chiffres

2019 | Le Service de lutte contre la pauvreté en quelques chiffres

**Concertation**  
**13** rencontres  
**247** participants  
**147** organisations

**Présentation  
du Rapport à la presse**  
**220** personnes

**Événement**  
« 25/20 ans de lutte  
contre la pauvreté »  
**435** participants

**19** publications du Service  
Rapport, notes, memorandum, articles, Newsflash

**8** stagiaires impliqués  
dans le projet jurisprudence

**29** présentations et interventions  
lors de colloques et journées d'études

**Twitter**  
**183** tweets  
**278 000** impressions

**Journée de réflexion**  
**le regard des  
magistrats sur  
la pauvreté**

**70** participants  
dont des (futurs)  
magistrats

Jeudi de l'Hémicycle  
organisé à la Cocof sur le  
**non recours  
aux droits**

Journée de réflexion  
**Les groupes  
vulnérables  
et l'Ombudsman**

Evening program  
en marge de l'Assemblée générale  
d'ENNHRI avec les directeurs de  
**35** institutions nationales des droits  
de l'homme européennes.





Service de lutte contre la pauvreté,  
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,  
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären  
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

## STEUNPUNT TOT BESTRIJDING VAN ARMOEDE, BESTAANSONZEKERHEID EN SOCIALE UITSLUITING

Koningsstraat 138, 1000 Brussel



**WWW.ARMOEDEBESTRIJDING.BE**



@Luttepauvrete